

BACOGRIMP

LA BACONNIERE

PROTOCOLE COVID 19

Pratique de l'escalade – Espace FRANCOIS LEGRAND

En amont de la séance :

- Informations des licenciés sur les règles de reprise, comportements et gestes barrières à respecter :
 - o Mise en ligne sur le site internet du club.
 - o Mailing à chaque licencié avec envoi du présent Protocole et des affiches COVID FFME : ce mail vaudra acceptation du licencié.
 - o Affichage des comportements et gestes barrières dans la SAE.
- Information sur les créneaux horaires :
 - o Les créneaux horaires seront programmés sur le site internet du club, avec le nom du (des) responsable (s) de la séance qui seront également référent COVID de la séance.
- Information sur les parties communes :
 - o La Mairie affichera le protocole COVID de la Salle et de ses parties communes (accès, sens de circulation, utilisation des sanitaires...) : il sera à respecter.

Pendant la séance

- o Chaque pratiquant sera obligatoirement enregistré à son arrivée par le responsable de séance.
- o Le grimpeur arrivera en tenue de sport, les vestiaires étant fermés, chaque grimpeur utilisera une chaise et y déposera ses affaires. Après la séance chaque grimpeur désinfectera sa chaise, spray désinfectant et rouleau de papier mis à disposition.
- o La magnésie poudre est interdite, éventuellement prévoir sa magnésie liquide.
- o Aucun matériel ne sera mis à disposition, chaque grimpeur apporte et personnalise ce dont il a besoin (brosse, chaussons d'escalade, gourdes, magnésie...) marqués à son nom.
- o Les règles de distanciation devront être respectées : une distance d'au moins 2m entre les voies utilisées.
- o Il sera interdit de se déplacer pieds nus : prévoir claquette, tongues ...
- o Le grimpeur se désinfecte les mains entre chaque bloc (gel ou savon). Le club mettra un flacon de gel hydro alcoolique sur chaque boîte à magnésie.
- o Le port du masque est obligatoire dans la salle, il est possible de l'enlever sur le mur. BACOGRIMP recommande à l'ensemble des licenciés de garder son masque pour grimper. Si le licencié l'enlève pour grimper, il devra le garder sur lui. Il ne sera pas toléré de voir des masques par terre.
- o Il sera mis à disposition le matériel nécessaire à la désinfection des sanitaires ; nous recommandons aux grimpeurs de désinfecter après l'utilisation des sanitaires.

A la fin de la séance

- o Le responsable de séance sera chargé des désinfections des zones communes (poignées de portes, boîtes à magnésie, bidon de gel...) en début et fin de séance. Les Lingettes, le spray désinfectant et des rouleaux de papier seront à disposition dans le local Bacogrimp.

La Baconnière
Le 10/09/2020